

# A PROPOS D'IMMIGRATION

Le gouvernement canadien vient de modifier, par arrêté ministériel, certaines dispositions relatives à l'entrée des immigrants au pays. Les changements ont trait surtout aux sommes d'argent requises de ceux qui se présentent à nos frontières pour se faire admettre chez nous. Ils en augmentent le chiffre. Ceci, afin d'empêcher l'immigrant et sa famille de devenir un fardeau pour la société, dès leur arrivée ici, et afin de leur permettre de se rendre à destination et de pourvoir aux dépenses des premiers jours.

Il serait urgent aussi que le gouvernement modifiât, sur maints autres points, nos lois d'immigration.

Nous en avons déjà, dans une série d'articles parus ici même, démontré la faiblesse, et même l'incomplet.

Tant que la guerre se prolongera, la loi actuelle peut suffire, car il ne vient presque plus d'immigrants chez nous, sauf quelques familles anglaises et belges. L'immigration, qui a touché le demi-million, en 1913, est maintenant tombée fort au-dessous de la moyenne de la première décade du siècle commencé. Il ne nous vient presque personne, maintenant, du continent européen. L'entrée des principales puissances continentales dans la guerre a tari presque toutes les sources de notre immigration. Celle qui se pratique le plus, de ce temps-ci, c'est l'américaine; et encore est-elle moindre que par les années passées.

• • •

La guerre close, que se passera-t-il?

Les uns prétendent que des milliers se ruent vers l'Amérique afin d'être dorénavant certains de ne plus avoir à participer dans un conflit de ce genre et de vivre sans être dérangés par un envahisseur qui ravage, brûle et pille tout. D'autres croient que, au contraire, une période de détente succédera à la guerre actuelle, que même dans les régions dévastées par l'invasion, les familles expulsées et séparées retourneront afin de retrouver ce qui peut rester de leur foyer, et s'établiront de nouveau aux endroits où elles vivaient avant les hostilités.

Il est assez difficile de départager ces opinions différentes. Le possible, c'est qu'une grande partie des populations chassées de leur territoire par la guerre retournent chez elles, pour tenter d'y refaire leur établissement quel qu'il soit. Mais il est également sûr que des milliers et des milliers d'hommes prendront la route des pays nouveaux ou ils croiront pouvoir désormais vivre hors du service militaire. Et le Canada recevra certainement une part considérable de ces gens. Il n'y a pas de doute que la situation ne sera pas ici ce qu'elle était avant la guerre, que le poids des impôts y sera plus lourd, vu l'accroissement de notre dette nationale et la diminution de nos revenus normaux, pendant la guerre. Mais elle sera encore préférable à celle des pays belligérants, dont les budgets seront autrement plus grevés que le nôtre, surtout chez les nations qui auront perdu la partie formidable qui se joue aujourd'hui.

• • •

Il importe donc de prévoir cet afflux certain de milliers d'immigrants chez nous, peut-être pas tout de suite au lendemain de la guerre, car les familles vont se reformer, se grouper, tenter de reprendre racine dans le sol natal, mais bien, au plus tard, dans quelque cinq ans, par exemple.

Jusqu'ici, nos lois d'immigration ont été conçues et administrées de telle sorte que n'importe qui, à peu près, a pu pénétrer chez nous, s'il avait un peu d'argent et bonne santé. Cela n'est pas tout. Il faudrait se préoccuper davantage du passé de l'immigrant, de ses moeurs, de sa conduite morale, de son casier judiciaire, de même que ses aptitudes à l'agriculture ou à l'industrie. Il faudra aussi tenir compte de l'élément ethnique; car il y a des éléments qu'il ne faut pas laisser s'introduire chez nous, ou au moins, pour le moins, il faut rendre l'accès difficile.

Nos gouvernants se sont toujours peu préoccupés des différents aspects de l'immigration. Il y a toutefois eu quelque amélioration, dans maints sens, depuis quelques années, mais la loi est telle qu'il faudra la refondre, afin de la rendre meilleure et plus pratique.

Il en faudrait faire disparaître les abus qu'occasionnent les nominations politiques de fonctionnaires chargés de grandes responsabilités et qui ne le savent point ou se refusent à les prendre au sérieux. Il faudrait rendre l'inspection médicale des immigrants plus sévère et mieux outiller le service de l'Etat, sur ce point, en augmentant le nombre des médecins inspecteurs et en exigeant qu'ils s'emploient exclusivement à cette tâche, tout comme ceux du service d'immigration américain. De même, l'inspecteur civil des immigrants ne devrait pas être nommé à bon plaisir, mais après avoir subi des examens d'aptitudes, d'après un programme défini. Comme nous avons surtout besoin d'agriculteurs et de main-d'oeuvre rurale, la loi, sur ce point, devrait être des plus sévères et devrait, par exemple, limiter le nombre d'artisans et de journaliers admissibles au pays chaque année, de manière à empêcher, en temps de crise, qu'il y ait au pays des quantités considérables de terrassiers et de journaliers sans travail. Il faudrait aussi limiter la propagande en faveur de l'immigration, dans les milieux européens et réviser l'organisation des bureaux de recrutement, faire en sorte que nos agents outre-

s'assurer de l'état-civil des gens qu'ils nous envoient ; bref, il y aurait tant et tant de réformes à faire subir à la loi qu'il serait bon de charger une commission d'y aviser, tandis que les changements peuvent se faire sans déranger tout le mécanisme d'un régime qui, en d'autres temps, fonctionne à pleine vitesse et, aujourd'hui, est presque immobilisé.

Les journaux ont parlé d'une commission qui aurait été nommée il y a quelques semaines et dans les attributions de laquelle entrerait l'étude de certains problèmes d'immigration. Puis le silence est venu et on n'a pas même su qui fait officiellement partie de cette commission. Il serait bon qu'il y eût quelque lumière de faite à ce sujet, afin que le public sache au juste ce que la commission se propose de faire et si elle doit tirer au net les problèmes maintes fois indiqués, ici et ailleurs, par ceux qui se soucient de l'avenir du pays.

**Georges PELLETIER.**